



## SEANCE DU JEUDI 23 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 23 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

**Présents :** M. Serge LANGEAIS, M. Didier ALPHONSE, Mme Bernadette LOISON, M. Didier MAUPAS, M. Jean-François AUVRAY, M. Jean LAHOUSSE, Mme Emilie ESTEVES, M. Richard DOIX, M. Ludovic LELANDAIS, Mme Christelle GUESDON, M. Gael MARCHAND,

**Pouvoirs :** Mme Isabelle THERIN a donné pouvoir à Mme Bernadette LOISON, Mme Aurélie LECLERE a donné pouvoir à Mme Émilie ESTEVES.

**Absent :** M. Philippe CONDAMIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle GUESDON.

-----  
*Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente. N'ayant pas d'observation, Monsieur le Maire propose de débiter la séance, Madame Christelle GUESDON est nommée secrétaire de séance.*

### 1-SDEC ENERGIE – ANALYSE DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE 6 BATIMENTS REHABILITABLES DANS LE CADRE DU PLUi

Après concertation, les membres du conseil municipal donnent l'accord pour la réalisation du projet d'analyse du raccordement électrique de 6 bâtiments réhabilitables dans le cadre du PLUi.

La contribution de la commune s'élève à la somme de **180 €** correspondant au coût de l'analyse du SDEC ENERGIE s'élevant à 600 € HT, le solde étant couvert par une aide financière de 420 € HT.

La commune s'engage à voter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020 et payer en 1 fois à la réception des travaux avec inscription de sa contribution en section de fonctionnement – compte 6554.

La commune prend note :

Que le SDEC Energie est seul bénéficiaire du remboursement de la TVA,  
Des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communal.

### 2-SDEC ENERGIE – EXTENSION BASSE TENSION LOTISSEMENT PRIVE 4 LOTS AU HAMELET

Après concertation, les membres du conseil municipal donnent l'accord pour la réalisation du projet d'extension basse tension pour un lotissement privé de 4 lots au hameau le Hamelet à savoir :

La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,

La contribution de la commune s'élève à la somme de **953 €** correspondant au coût HT des travaux s'élevant à 2 382,51 € HT, le solde étant couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité.

La commune s'engage à voter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020 et payer en 1 fois à la réception des travaux avec inscription de sa contribution en section de fonctionnement – compte 6554.

La commune prend note :

Que le SDEC Energie est seul bénéficiaire du remboursement de la TVA,  
Des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communal.

### **3- ACQUISITION D'UN TERRAIN A UN TIER DANS LE LOTISSEMENT LA MARLANDE**

Une demande d'acquisition de terrain au lotissement « la Marlande » est demandée par courrier le 14 novembre 2019 par un tiers pour la parcelle cadastrée ZK N°125 d'une superficie de 117m2 qui lui permettrait d'agrandir son terrain.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à :

- 1- Vendre le terrain cadastré ZK N°125 (117 m2) appartenant à la commune
- 2- Signer tous documents relatifs à ce dossier

### **4-DEMANDE DE SUBVENTION APCR 2020 POUR LA POSE DE BORDURES ET CANIVEAUX CHEMIN QUEVRU**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est indispensable d'engager des travaux d'amélioration pour l'écoulement pluvial au chemin Quevru.

Deux devis ont été chiffré par l'Ets PIERRE de GOUVIX, un pour la partie haute du chemin et l'autre pour la partie basse. Le coût de l'opération s'élève à **3 545 €**.

Une demande de subvention sera transmise au Département du Calvados dans le cadre l'Aménagement des Petites Communes Rurales 2020 pour l'amélioration des écoulements des eaux pluviales au chemin Quevru, le taux de subvention à 50% du coût des travaux, soit une aide maximum de 1 772,50 €.

La différence sera financée par la capacité d'autofinancement de la commune et les crédits seront inscrits au budget communal 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide d'accepter cette demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département du Calvados.

### **5-ACHAT DE MOBILIER URBAIN AU CŒUR DE BOURG**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal le souhait d'acheter du mobilier urbain pour la place du cœur de bourg, il invite le conseil se rendre au secrétariat pour le choisir.

### **6-ELECTIONS MUNICIPALES – BUREAU DE VOTE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal de se positionner sur le planning du bureau de vote le scrutin du 15 et 22 mars prochain. Les assesseurs sont priés de bien vouloir se présenter au secrétariat pour s'inscrire.

## **5-INFORMATIONS DIVERSES**

**M. MARCHAND** : mail du 21/01/2020 : souhaite créer sous forme d'atelier gratuit, des sessions de découverte du handicap, initiation, perfectionnement langue des signes. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour mettre à disposition une salle.

**M. AUVRAY** : mail du 16/01/2020 : souhaite aborder l'évolution du futur lotissement.

Monsieur le Maire informe qu'un Permis d'aménager a été déposé par ZAK & P Immobilier (Caen) le 31/12/2019, la demande est en cours d'instruction, pour la création de 19 lots dont 2 macro lots. A ce jour une demande de pièces complémentaires est réclamée au lotisseur. La DRAC a été consulté le 20/12/2019.

**Machine à pain** : la dalle en béton a été réalisée par les services techniques, la machine à pain (terminal de cuisson) sera posée à la maison cœur de bourg pour une mise en fonction fin février début mars.

**Vente de la Mairie** : la promesse de vente est fixée au mardi 4 février à 17h30 à l'étude de Me ENGELHARD de Bretteville sur Laize.

**Conférence des Maires** : est fixée au Mercredi 29 janvier 2020 à 18h à Gouvix, la Direction des Finances Publiques communiquera auprès de tous les Maires sur la réforme de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire demande de se faire représenter par M. ALPHONSE et Mme LOISON.

**Pose d'un défibrillateur sur la commune** : les crédits seront à inscrire au BP prévisionnel de 2020.

**Curage des fossés sur les Routes Départementales** : M. le Maire propose de faire un recensement des besoins en curage de fossés afin de les communiquer à l'Agence Routière Départementale pour entretien.

**Date du prochain conseil municipal** : Jeudi 5 mars 2020 à 20h00

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00**

M. LANGEOIS Serge

Mme LECLERE Aurélie  
(A donné pouvoir à Mme ESTEVES E.)

M. ALPHONSE Didier

M. MARCHAND Gaël

Mme LOISON Bernadette  
(A pouvoir de Mme THERIN I.)

M. CONDAMIN Philippe

M. LAHOUSSE Jean

Mme THERIN Isabelle  
(A donné pouvoir à Mme LOISON B.)

M. LELANDAIS Ludovic

M. MAUPAS Didier

Mme GUESDON Christelle

M. DOIX Richard

M. AUVRAY Jean-François

Mme ESTEVES Emilie  
(A pouvoir de Mme LECLERE A.)